

2e République la 5-1-50

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

de la

Charente-Maritime

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT

de Rochefort

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON

de ROYAN

Séance du 12 novembre 1949 194

OBJET :

CANTINES

L'an mil neuf cent quarante-neuf, le 12 du mois de novembre, le Conseil Municipal de ROYAN

M. BRUCHET

est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

M. M. GAZONI, Maire, en session { ordinaire / extraordinaire

d'après convocations faites le 12 nov. 1949

49080

NOMBRE

de

Conseillers municipaux pris part au vote

Etaient présents : MM.

Ch. GAZONI, Vice-président - Roulle-dreux - Charbonneau - Raymond - Baudet - Bujard - Chazeaud - Cholet - Graudeau - Couail - Domecq - Main - Thirion - Brotreen - Dufour - Seignat - Guillaud - Bouget - Belle - Nikosky

Excusés : M. Bouchet représenté par M. Bujard

Absents : MM.

Couillet - Godier - Simon - Joquet - Boulinas - Reutts.

DATE de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Bujard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

M. le Maire est autorisé à passer avec M. BRUCHET, épiciery en gros à SAUJON, un marché de 300.000 francs (trois cent cinquante mille) pour four itures diverses d'articles d'épicerie aux cantines scolaires (année 1949-1950)

9000 ans MARCHÉ RENAUD - LA ROCHELLE

APPROUVÉ
Les Roches, le 28 DECE 1949

Pour le PRÉFET
le Secrétaire Général,

W. O. Lee



Fait et délibéré à _____
les jour, mois et an susdits. *N*

Ont signé au registre : MM. _____

à la séance. *les membres présents*

N'ont pas signé : MM. _____

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Pour extrait conforme :
Le Maire,



MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ

ENTRE :

M. Charles BEGARDI, Maire de la commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 1914-18

Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date
du 23 novembre 1949

ET :

Monsieur BRUCHET et Cie, épiciers en gros à SAUJON

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

La Maison BRUCHET & Cie, épiciers en gros à SAUJON (Charente-Maritime) s'engage à fournir au prix de gros aux cantines scolaires de ROYAN et au Centre d'Apprentissage féminin annexé au fur et à mesure de leurs besoins pendant l'année scolaire 1949-1950, les divers articles d'épicerie qui lui seront demandés par les directeurs des cantines.

Le présent marché est limité à la somme de 350.000 francs (trois cent cinquante mille francs).

APPROUVÉ

La Rochelle, le 28 DECE 1949

A ROYAN, le 2 décembre 1949

Pour le PRÉFET,
le Secrétaire Général Fournisseur,

le Maire,



Rainc